



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) et Les marchés publics de la Ville de Paris

1. L'ESS est définie par l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.
 2. Le SPASER de la Ville de Paris : un levier de l'ESS.
 3. Mon entreprise répond aux critères de l'article 1 de la Loi du 31 juillet 2014.
 4. Je suis une entreprise de l'ESS et je souhaite répondre à un marché public de la Ville de Paris.
 5. Je suis une entreprise de l'ESS et je souhaite répondre à un marché réservé de la Ville de Paris.
-

1. L'ESS est définie par l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014.

L'article 1 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dispose que « L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé ».

Les entreprises de l'ESS correspondent à un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations respectant certaines conditions :

- leur fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale ;
- elles adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs ;
- elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent.

Par ailleurs, les entreprises de l'ESS favorisant spécifiquement l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, dites également « entreprises sociales inclusives » sont :

- les structures du handicap (EA, ESAT) ;
- les structures d'insertion par l'activité économiques (SIAE) de travailleurs défavorisés.

2. Le SPASER de la Ville de Paris : un levier de l'ESS.

La loi du 31 juillet 2014 instaure l'obligation d'adopter et de publier des schémas de promotion des achats publics socialement responsable.

Dès 2016, la Ville de Paris s'est pleinement engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable. Elle a été la première ville française à avoir adopté son Schéma de la Commande Publique Responsable.



Le 21 décembre 2021, le Conseil de Paris a adopté son 2^{ème} schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), réparties en trois axes : économique, environnementale, sociale et solidaire.

Le SPASER de la Ville de Paris devient ainsi un levier important à destination des entreprises de l'économie sociale et solidaire (EES).

3. Mon entreprise répond aux critères de l'article 1 de la Loi du 31 juillet 2014.

En premier lieu, il convient de retenir que toutes les EESS peuvent répondre aux marchés publics. En effet, les structures de l'ESS n'ont pas de conditions spécifiques à remplir. Elles peuvent candidater au même titre que toute autre structure à un marché qui ne comporterait pas de dispositions spécifiques.

Cependant certains MARCHES peuvent être exclusivement RESERVES aux entreprises de l'ESS.

Les articles L. 2113-15 et L. 2113-16 du Code de la Commande Publique permettent de réserver un marché ou des lots, quelle que soit leur valeur estimée, aux seules entreprises de l'économie sociale et solidaire (EES).

Cette exclusivité est soumise aux conditions limitatives suivantes :

- Ne concerne que les segments d'achats relatifs à la santé, au social et à la culture ;
- La durée du marché ne peut être supérieure à 3 ans ;
- Le titulaire ne peut se voir réattribuer le marché lors de son renouvellement.

Code de la Commande publique

Article L2113-15

Des marchés ou des lots d'un marché, qui portent exclusivement sur des services sociaux et autres services spécifiques dont la liste figure dans un avis annexé au présent code, peuvent être réservés par un pouvoir adjudicateur, y compris lorsqu'il agit en tant qu'entité adjudicatrice, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire définies à l'[article 1er de la loi n° 2014-856](#) du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ou à des structures équivalentes, lorsqu'elles ont pour objectif d'assumer une mission de service public liée à la prestation de services mentionnés sur cette liste.

Article L2113-16

Une entreprise ainsi attributaire d'un marché ne peut bénéficier d'une attribution au même titre au cours des trois années suivantes.

La durée d'un marché réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ne peut être supérieure à trois ans.

4. Je suis une entreprise de l'ESS et je souhaite répondre à un marché public de la Ville de Paris.

Tous les marchés de la Ville de Paris sont publiés la plateforme Maximilien. Ainsi, les structures de l'ESS souhaitant répondre aux marchés doivent :

1. Accéder au portail **Maximilien** <https://www.maximilien.fr/>
2. Dans la rubrique « **Vous êtes une entreprise** », Sélectionner « **Accéder aux avis de marchés publics** »

The screenshot shows the homepage of the Maximilien platform. At the top, there is a navigation bar with the following items: 'LA PLATEFORME DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE', 'SERVICES AUX ACHÉTEURS', 'ESPACE ENTREPRISES', 'ASSISTANCE TECHNIQUE', and 'CONNEXION'. Below this is a dark purple header with the 'maximilien' logo and a search bar. The main content area features three large circular callouts over a background image of people sitting in a meeting. The first callout, in purple, is titled 'Vous êtes un acheteur public' and includes the text 'Dématérialiser toute la chaîne de vos achats grâce à un bouquet de services innovant et sécurisé : en savoir plus' and a button 'ADHÉRER AU GIP MAXIMILIEN →'. The second callout, in red, is titled 'Vous êtes une entreprise' and includes the text 'Découvrir la plateforme, créer un compte et faire de la veille : en savoir plus' and a button 'ACCÉDER AUX AVIS DE MARCHÉS PUBLICS →'. The third callout, in dark purple, is titled 'Vous êtes intéressé par les achats responsables' and includes the text 'Le GIP Maximilien coordonne le réseau des achats responsables sur des aspects sociaux et environnementaux' and a button 'EN SAVOIR PLUS →'. Surrounding these callouts are various icons representing different services or partners, such as Actes, Pastell, MPE, Hélios, EXEC, NUKEMA, DCE, Parapheur, and Formation.

5. Je suis une entreprise de l'ESS et je souhaite répondre à un marché réservé de la Ville de Paris

Tous les MARCHES RESERVES aux entreprises de l'ESS de la Ville de Paris sont disponibles sur la plateforme Maximilien.

1. Accéder au portail **Maximilien** <https://www.maximilien.fr/>
2. Dans la rubrique « **Vous êtes une entreprise** », Sélectionner « **Accéder aux avis de marchés publics** »
3. Choisir « **Recherche avancée** »

Bienvenue sur le PORTAIL D'AVIS MAXIMILIEN

Vous souhaitez accéder aux marchés publics franciliens ?

RECHERCHE RAPIDE

Retrouvez rapidement les marchés correspondant à vos critères de recherche en précisant le lieu d'exécution (en sélectionnant un ou plusieurs départements sur la carte ci-dessous), et/ou la catégorie principale, et/ou le mot clé de votre choix



Catégorie principale:

Mots clés:

- Recherche avancée
- Rechercher une procédure restreinte
- Voir toutes les consultations
- Rechercher d'autres annonces

4. Renseigner les champs relatifs à l'EESS

Accueil / Consultations / Recherche avancée

Recherche avancée

Recherche multicritères | Recherche d'une procédure restreinte

Recherche par mots clés:

Entité publique:

Référence:

Type d'annonce:

Type de procédure:

Catégorie principale:

Opération:

Aspects sociaux:

Le marché public est réservé à des:

- ESAT/EA ou structures équivalentes:
- SIAE ou structures équivalentes:
- EESS ou structures équivalentes:**
- Dont le commerce équitable:
- Dont considération d'insertion par l'activité économique:

Aspects environnementaux: